

Pour financer l'armée, Martin Pfister veut augmenter la TVA de 0,8 point

IMPÔTS Le Conseil fédéral espère obtenir 31 milliards de francs supplémentaires sur dix ans afin d'acquérir des armes, dont les prix s'envolent dans un contexte sécuritaire plus instable

FRÉDÉRIC KOLLER

Le monde devient plus dangereux, le prix des armes explose et la Suisse est sous-dotée pour faire face aux nouveaux défis sécuritaires. C'est ce qu'est venu dire le conseiller fédéral Martin Pfister devant la presse pour expliquer la création d'un fonds spécial dédié au financement de l'armée que le Conseil fédéral propose d'alimenter par un nouvel impôt, à travers une hausse de 0,8% de la TVA. Celui-ci devrait rapporter 31 milliards de francs sur une période de dix ans à partir de 2028. Nécessitant une révision de la Constitution, il devra en dernier ressort être tranché par le peuple.

Cette voie est imposée au chef du Département fédéral de la défense (DDPS) par des injonctions contradictoires du parlement qui, d'une part, s'en tient au frein à l'endettement et, d'autre part, demande au gouvernement d'en faire plus en matière de modernisation de l'armée. Martin Pfister inscrit par ailleurs cet effort dans un contexte continental au vu de la nature des menaces. «Des moyens financiers supplémentaires sont nécessaires pour protéger la population et le pays, et pour éviter à l'avenir tout risque de sécurité dans l'architec-

ture de défense de l'Europe, explique le communiqué du DDPS. L'augmentation prévue des dépenses de l'armée à 1% du PIB d'ici à 2032 n'est pas suffisante.»

Jusqu'à 1,5% du PIB pour la défense

Selon le site du DDPS, le budget de la défense s'élèvera à 7,38 milliards de francs en 2026 alors que le PIB avoisine les 800 milliards. On serait donc déjà proche du 1% visé. Martin Pfister explique toutefois que l'on ne sait pas encore quel sera l'engagement pour l'armée en 2028. Or, pour les dépenses d'armement en particulier, les comptes n'y seraient pas. Face aux deux principales menaces identifiées dans la dernière évaluation de la politique de sécurité, à savoir les attaques à distance et les conflits hybrides, les priorités ont été revues. La Suisse a aujourd'hui besoin de nouveaux systèmes de défense sol-air de courte portée et de défense contre les mini-drones, ainsi que des systèmes pour la défense sol-air de moyenne portée. Pour rappel, la livraison du système Patriot américain prévue pour 2027 a été suspendue sine die par Washington.

Si le fonds pour l'armement devait être accepté, la défense bénéficierait de 3,1 milliards de francs supplémentaires par année. Le DDPS évalue que cela ferait passer les dépenses de la défense entre 1,3 et 1,5% du PIB à l'avenir, ces chiffres étant toutefois soumis à de nombreuses



«La population comprend qu'il faut s'adapter à une nouvelle donne et renforcer la sécurité»

MARTIN PFISTER, CONSEILLER FÉDÉRAL

variables. Les pays de l'OTAN se sont pour leur part engagés à consacrer pour leur sécurité, au sens large, 5% de leur PIB. Alors que l'instrument d'une augmentation de la TVA est déjà envisagé pour financer la 13e rente AVS, la solution proposée par le Conseil fédéral promet une nouvelle passe d'armes au parlement.

Réactions politiques mitigées

«Le Conseil fédéral prend enfin conscience de la nécessité d'augmenter les moyens de défense, réagit le conseiller des Etats centriste Charles Juillard. La solution

de la TVA a l'avantage de passer par une consultation du peuple. C'est aussi un mécanisme intéressant car il n'interfère pas avec les dépenses dans des domaines comme l'éducation, la santé ou les assurances sociales.» Les réactions politiques sont beaucoup plus réservées dans les autres partis. «En un mot, c'est non, réagit le conseiller national Damien Cottier (PLR). Nous ne soutenons pas une nouvelle hausse fiscale.» Même réaction de l'UDC Pierre-André Page: «C'est trop facile. Il y a d'autres secteurs où l'on doit diminuer les dépenses depuis longtemps.»

A gauche, le Parti socialiste se montre très sceptique: «Si le Conseil fédéral veut augmenter la TVA pour l'armée, il ne peut pas en même temps engloir des milliards dans des chars, des systèmes d'artillerie et des avions de combat F-35», indique son vice-président Cédric Wermuth. Les Vert·e·s dénoncent pour leur part une augmentation de la TVA qui serait antisociale. Martin Pfister se dit confiant: «La population comprend qu'il faut s'adapter à une nouvelle donne et renforcer la sécurité.» Un vote pourrait avoir lieu en 2027. Le chef du DDPS a dans le même temps défendu la révision de la loi sur le renseignement pour permettre au Service de renseignement (SRC) d'accéder à de nouveaux outils pour détecter les menaces «liées au terrorisme, à l'extrémisme violent et aux cyberattaques». ■

Une taxe modérée en comparaison internationale

FISCALITÉ Introduite en Suisse en 1995 à un taux de 6,5%, la TVA a fortement évolué depuis, reflétant les besoins croissants en financement. Plus de 170 pays l'ont adoptée comme source de revenus

ALEXANDRE BEUCHAT

En Suisse, la TVA fait de nouveau l'objet de vifs débats politiques. Face à des besoins de financement croissants, la piste d'une hausse de cet impôt sur la consommation – payé directement lors de l'achat de biens et de services – revient régulièrement sur la table. C'est dans ce contexte que le Conseil fédéral a annoncé mercredi son projet d'augmenter la TVA de 0,8 point pendant dix ans, afin de générer 31 milliards de francs supplémentaires destinés à l'armée et à la sécurité.

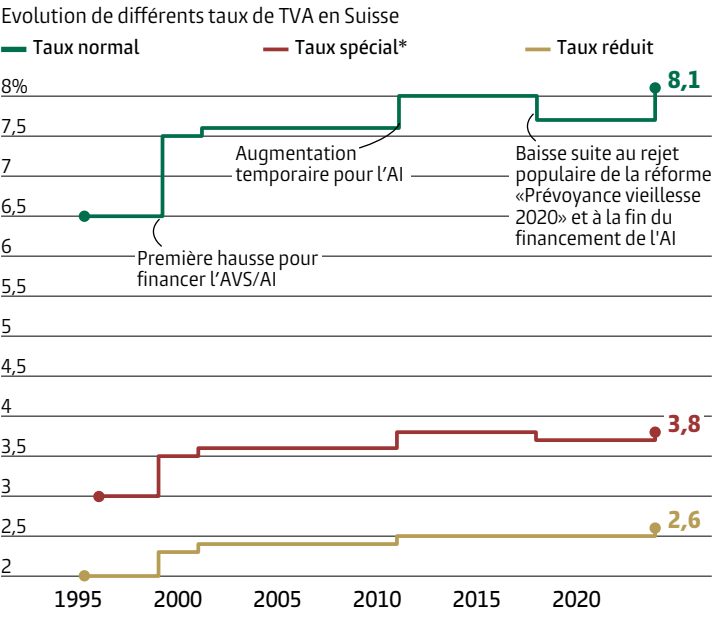
L'utilisation de la TVA pour financer des projets est un levier que la Confédération cherche régulièrement à actionner. Elle le fait pour toutes sortes de domaines: les retraites, les infrastructures ferroviaires ou maintenant la défense. Parallèlement, une augmentation de la TVA est également envisagée pour financer la 13e rente AVS, acceptée par le peuple en mars 2024, dont le premier versement est prévu en décembre.

Clivage politique

Toutefois, malgré l'urgence du calendrier, la question du financement reste en suspens: le Conseil des Etats et le Conseil national ne sont, à ce stade, pas parvenus à s'accorder sur une solution commune. Plusieurs options sont discutées, dont une augmentation temporaire de la TVA de 0,7% ou un financement mixte via la TVA et les cotisations salariales.

Ces discussions illustrent la grande flexibilité de la TVA en tant qu'instrument de financement public. Elles mettent toutefois aussi en lumière un clivage poli-

LA TVA A DÉJÀ ÉTÉ AUGMENTÉE À PLUSIEURS REPRISES



tique marqué. De manière générale, la gauche critique cet impôt qu'elle juge antisocial, estimant qu'il pèse davantage sur les ménages modestes. A l'inverse, la droite le défend comme une source de recettes stable et relativement indolore, moins pénalisante qu'une augmentation des cotisations salariales, qui alourdit le coût du travail.

Pour mieux comprendre ces enjeux, un bref rappel historique s'impose. La TVA a été introduite en Suisse le 1er janvier 1995, en remplacement de l'impôt sur le chiffre d'affaires, après plusieurs tentatives infructueuses en votation populaire en 1977, 1979 et 1991. Le taux normal initial s'élevait alors à 6,5%.

Depuis, il a été relevé à plusieurs reprises afin de répondre à des besoins publics spécifiques: 7,5% en 1999 pour soutenir l'AVS et l'AI, 7,6% en 2001 pour financer de

grands projets ferroviaires, 8% en 2011 pour l'assurance invalidité, puis 8,1% en 2024 pour renforcer l'AVS. Une exception notable a eu lieu en 2018, lorsque le taux a été abaissé à 7,7% à la suite du rejet populaire d'une réforme de la prévoyance vieillesse.

Le cas de l'hôtellerie

La TVA suisse se décline en trois taux principaux selon les secteurs. Le taux normal de 8,1% s'applique à la majorité des biens et services, notamment la consommation courante, les services professionnels et la restauration. Un taux réduit de 2,6% concerne les produits de première nécessité, tels que les denrées alimentaires (hors boissons alcoolisées), les médicaments, ainsi que les livres et journaux.

Enfin, un taux spécial de 3,8% est réservé aux prestations d'hébergement, incluant les hôtels, cam-

pings et appartements de vacances afin d'assurer la compétitivité du tourisme suisse. Par ailleurs, certaines prestations, notamment dans les domaines du médical, de l'éducation, de la culture ou des opérations financières, sont exonérées de TVA.

A l'échelle internationale, la TVA est une source de revenus majeure adoptée par plus de 170 pays à travers le monde. Les Etats-Unis font figure d'exception au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), puisqu'ils appliquent principalement une taxe sur les ventes au détail plutôt qu'une taxe sur la valeur ajoutée. Cet impôt n'est d'ailleurs pas fédéral, mais perçu au niveau des Etats et des collectivités locales.

Des taux élevés dans l'UE

La Suisse se singularise par un taux de TVA nettement inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE, qui s'élève à 19,3%. Avec un taux standard de 8,1%, elle se situe très largement en dessous des niveaux pratiqués au sein de l'Union européenne, où un taux minimal est fixé à 15%. Parmi les Etats membres de l'UE, les taux varient sensiblement, allant de 17% au Luxembourg et 19% en Allemagne à 20% en France, 25% au Danemark et en Suède, jusqu'à 27% en Hongrie.

Le faible taux de TVA en Suisse contribue en partie à la réticence de la population face à toute nouvelle augmentation. Il permet toutefois au pays de conserver un système fiscal attractif, tout en garantissant un impôt stable et prévisible pour financer les dépenses publiques. En 2024, la TVA a généré 26,9 milliards de francs. Avec l'impôt fédéral direct, elle constitue l'une des principales sources de recettes de la Confédération, représentant chacune environ un tiers du total des revenus. ■